



RÈGLEMENT DE LA 1^{ère} EDITION DU

« CONCOURS NATIONAL DES ETUDIANTS EN AGRICULTURE

POUR L'INNOVATION »

ARTICLE 1 : Organisateur

Le Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) organisent la première édition du « Concours National des Etudiants en Agriculture pour l'Innovation » au titre de l'année 2019.

ARTICLE 2 : Contexte et justification

En septembre 2015, 193 Etats membres des Nations Unies ont approuvé le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et se sont engagés à atteindre 17 objectifs mondiaux, qui couvrent l'ensemble des enjeux de développement dans tous les pays, dont l'éradication de la faim et de toutes les formes de malnutrition (Objectif de développement durable numéro 2).

Paradoxalement, les souffrances liées à la faim dans le monde ont depuis lors, augmenté. Selon les dernières estimations de la FAO, en 2018, 821,6 millions de personnes souffraient de la faim dans le monde, contre 811 millions de personnes l'année précédente, soit 11 % de la population ou encore une personne sur neuf sur la planète. La hausse du nombre de personnes souffrant de la faim n'est pas le seul défi auquel le monde est confronté. D'autres formes de malnutrition ont également augmenté. Au cours des trois dernières années, plus de 672 millions d'adultes et 124 millions de filles et de garçons (de 5 à 19 ans) étaient en situation d'obésité, et plus de 40 millions d'enfants de moins de cinq ans étaient en surpoids.

Par ailleurs, les habitudes alimentaires ont connu beaucoup de bouleversements intimement liés à l'urbanisation, la mondialisation, les changements sociologiques, les progrès technologiques ou encore l'amélioration des conditions socio-économiques. Nous sommes passés d'une alimentation de saison, essentiellement végétale et riche en fibres à une nourriture à forte teneur énergétique, riche en amidons raffinés, en sucres, en graisses, en sel, en aliments transformés, en viande et autres produits animaux.

Couplés à une réduction de l'activité physique, ces changements sont fortement liés à l'escalade de l'obésité et d'autres formes de malnutrition, qui touchent près d'une personne sur trois actuellement, et une personne sur deux en 2025, d'après les projections. La bonne nouvelle est qu'il existe des solutions abordables pour réduire toutes les formes de malnutrition, mais celles-ci demandent un plus grand engagement et des mesures à l'échelle mondiale.

Comme chaque année, la journée mondiale de l'alimentation est célébrée le 16 octobre dans tous les pays afin de rappeler l'importance d'une alimentation saine et suffisante pour tous et d'encourager les pays à redoubler leurs efforts pour éradiquer la faim et toutes les formes de

malnutrition d'ici 2030. A ce titre, le thème de la journée mondiale de l'alimentation de cette année est : « Agir pour l'avenir. Une alimentation saine pour un monde #FaimZéro ».

C'est dans ce contexte qu'est née la volonté d'organiser un concours national des étudiants en agriculture pour l'innovation qui vise à stimuler l'esprit d'innovation et de compétition auprès des étudiants en leur permettant, par équipe pluridisciplinaire, de développer leurs idées et créer de nouveaux produits, procédés ou service dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

ARTICLE 3 : Objet

Le « Concours National des Etudiants en Agriculture pour l'Innovation » dédié aux étudiants techniciens et techniciens spécialisés issus des établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole au Maroc et aux élèves ingénieurs issus des établissements d'enseignement supérieur agricole, a pour vocation principale de mettre à l'honneur, par équipes pluridisciplinaires, l'innovation dans toutes ses formes à travers la création et le développement de nouveaux produits, services, applications ou procédés.

Ce concours a pour finalité de :

- Stimuler des projets d'innovation en offrant aux étudiants une véritable opportunité de matérialiser leurs idées ;
- Encourager les étudiants à aborder les problèmes de façon pluridisciplinaire ;
- Cultiver un esprit de compétition chez les étudiants ;
- Aider à la diffusion de la culture de l'innovation auprès des étudiants.

ARTICLE 4 : Thème

Il est nécessaire que le sujet traité par équipe concerne l'agriculture, le développement rural ou l'agro-alimentaire (sur les plans économique, technique, social, environnemental etc.) et doit être en phase avec le thème de la journée mondiale de l'alimentation au titre de l'année 2019 : Agir pour l'avenir. Une alimentation saine pour un monde #FaimZéro (voir l'appel à manifestation d'intérêt et brochure sur la Journée Mondiale de l'Alimentation).

ARTICLE 5 : Critères d'éligibilité

➤ Qui est concerné ?

Ce concours s'adresse uniquement aux :

- 1) **Catégorie A** : Etudiants techniciens et techniciens spécialisés issus des établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole au Maroc (voir liste page suivante) remplissant les critères suivants :
 - a. Etudiants en deuxième année (2^{ème}) au titre de l'année universitaire 2019/2020.
 - b. Lauréats au titre de l'année universitaire 2018/2019.
- 2) **Catégorie B** : Elèves ingénieurs, issus des établissements d'enseignement supérieur agricole au Maroc (voir liste page suivante), remplissant les critères suivants :
 - a. Elèves ingénieurs en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année.



➤ **Quels établissements ?**

Catégorie A : Etablissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole au Maroc

1. Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	ITA Larache
	L'institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture (ITSA) de Tétouan
	ITA Izmouren
2. Région de l'Oriental	ITSA Zraib
	ITA Berkane
3. Région de Fès-Meknès	ITSH Meknès
	ITSGRT Meknès
	ITA Ain Taoujdate
	ITA Oued Amli
	ITA Sahel Boutahar
4. Région de Rabat-Salé-Kénitra	ITSA Témara
	ITSMAER Bouknadel
	IRTSE Fouarat
	IRTSEF Salé
	ITA Tiflet
	ITA Belksiri
5. Région de Béni Mellal-Khénifra	ITSA Fquih Ben Saleh
	ITA Benkhilil
6. Région de Casablanca-Settat	IPSMTSGCA de Mohammédia
	ITA Khmiss M'touh
	ITA Chaouia
7. Région de Marrakech-Safi	ITSA Souihla
	ITA Jemaa Shaim
8. Région de Drâa-Tafilalet	ITSA Errachidia
9. Région de Souss-Massa	ITSA Ouled Teima
	ITSA Ait Melloul
10. Région de Guelmim-Oued Noun	Institut Technique Agricole de Guelmim
11. Région de Laâyoune-Sakia El Hamra	Centre de Qualification Agricole de Laâyoune
12. Région de Dakhla-Oued Ed Dahab	Institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture de Dakhla

Catégorie B : Etablissements d'enseignement supérieur agricole au Maroc

- Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV) ;
- École Nationale d'Agriculture de Meknès (ENAM) ;
- Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI)



➤ **Composition des équipes (catégories A et B) :**

- Constituée de deux (2) à quatre (4) personnes ;
- Multidisciplinaire (les étudiants doivent être issus de différentes formations) ;

La mixité, Hommes – Femmes et Marocains – Etrangers seront des atouts supplémentaires et seront pris en compte dans les critères de sélection des projets ;

ARTICLE 6 : Déroulé du processus :

Catégorie A :

Inscription

Sélection régionale

Sélection nationale

Lancement du concours

Inscription et
soumission des dossiers
de participation

Présentation
orale des projets

Annonce des résultats
et remise des prix

Présentation orale des
projets régionaux
sélectionnés

Annonce des résultats et
remise des prix

Le 26 juillet
2019

Du 26 juillet au 30
septembre 2019

A partir du 1er
octobre jusqu'au 05
octobre

Le 07 octobre 2019

Pendant le forum

Catégorie B :

Inscription

Sélection nationale

Lancement du concours

Inscription et soumission des dossiers de participation

Présentation orale des
projets

Annonce des résultats et
remise des prix

Le 26 juillet 2019

Du 26 juillet au 07 octobre 2019

Pendant le forum

ARTICLE 7 : Etapes du concours

Catégorie A

Le concours national des étudiants en agriculture pour l'innovation se déroulera en plusieurs étapes :

- 1ère étape : Lancement du concours

Le lancement du concours aura lieu le 26 juillet 2019.

- 2^{ème} étape : Inscription et dépôt des projets

Pour participer, chaque **équipe** doit :

- Remplir en ligne le formulaire de candidature (voir modèle en annexe 1) et le formulaire de présentation du projet qui décrit l'innovation de manière concise (voir modèle en annexe 2), à l'adresse suivante :
- Joindre en ligne tous documents utiles du projet d'innovation (photos de prototypes, de maquettes, de produits, schémas de procédés, adresse internet d'applications, vidéos, etc...)

Un numéro sera assigné à chaque équipe. A noter que chaque équipe doit obligatoirement être muni de ce numéro le jour de la présentation orale du projet.

Les candidatures individuelles ne seront pas acceptées. (Voir composition des équipes dans les critères d'éligibilité).

Les équipes auront à leur disposition une équipe de formateurs pour les accompagner dans leurs projets.

Les formulaires et les pièces jointes doivent être soumis avant le 30 septembre minuit (étudiants techniciens et techniciens spécialisés issus des établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole au Maroc)

- 3^{ème} étape : Sélection régionale

Les équipes présenteront leurs projets au niveau de leur région entre le 1er et 5er octobre. (Le lieu et date seront communiqués par le directeur de Pôle).

La présentation orale du projet est une étape obligatoire du concours et se fera dans le respect des règles de confidentialité.

Le jury attribuera pour chaque équipe au maximum 15 minutes pour présenter son projet innovant. A l'issue de cette présentation, les membres des jurys auront la possibilité de poser des questions et noteront les projets en fonction des critères de sélection.

Une cérémonie d'annonce des résultats et de remise de prix et attestations de participation aura lieu le 7 octobre.

- 4^{ème} étape : Sélection nationale

L'étape nationale portera sur la sélection des trois meilleurs projets. Les critères de sélection sont les mêmes que ceux utilisés pour la sélection régionale.

Les équipes sélectionnées se rendront à IPSMTSGCA de Mohammedia et présenteront leurs projets devant un comité national (la date sera communiquée par les directeurs des Pôles).

Une cérémonie d'annonce des résultats et de remise des trois premiers prix aura lieu pendant le forum, en présence du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Catégorie B :

- 1ère étape : Lancement du concours

Le 26 juillet, le concours sera lancé par les établissements concernés.

- 2^{ème} étape : Inscription et dépôt des projets

Pour participer, chaque équipe doit :

- Remplir en ligne le formulaire de candidature (voir modèle en annexe 1) et le formulaire de présentation du projet qui décrit l'innovation de manière concise (voir modèle en annexe 2), à l'adresse suivante :
- Joindre tous documents utiles (photos de prototypes, de maquettes, de produits, schémas de procédés, adresse internet d'applications, vidéos, etc...)

Un numéro sera assigné à chaque équipe. A noter que chaque équipe doit obligatoirement être muni de ce numéro le jour la présentation orale du projet.

Les candidatures individuelles ne seront pas acceptées. (Voir composition des équipes dans les critères d'éligibilité).

Les équipes auront à leur disposition une équipe de formateurs pour les accompagner dans leurs projets.

Les formulaires et les pièces jointes doivent être soumis avant le 07 octobre 2019 minuit (Elèves ingénieurs, issus des établissements d'enseignement supérieur agricole au Maroc)

- 3^{ème} étape : Sélection nationale

Les équipes qui auront soumissionné se rendront à IPSMTSGCA de Mohammedia et présenteront leurs projets devant un comité national (la date sera communiquée par le directeur de l'établissement).

Une cérémonie d'annonce des résultats et de remise des trois premiers prix aura lieu pendant le forum, en présence du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

ARTICLE 8 : Calendrier (se rapporter au chronogramme)

Le concours national de l'innovation agricole se déroulera du 26 juillet 2019 au Forum de Mohammedia inclus, en différentes étapes selon le calendrier ci – dessous :

Lancement du concours	Le 26 juillet 2019
Date limite de dépôt des projets (en ligne)	
<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie A • Catégorie B 	<p>Le 30 septembre minuit 2019</p> <p>Le 7 octobre minuit 2019</p>
Présentation orale des projets au niveau régional (Catégorie A uniquement)	A partir du 1er octobre jusqu'au 05 octobre*
Annonce des résultats et remise des prix à l'échelle régionale (Catégorie A uniquement)	Le 07 octobre 2019
Présentation orale des projets à l'échelle nationale (Catégories A et B)	Pendant le Forum à Mohammedia
Annonce des résultats et remise des prix à l'échelle nationale dans le cadre du Forum (Catégories A et B)	

*Date à confirmer suivant les régions

ARTICLE 9 : Composition du jury

Au niveau régional :

- 1) Le directeur du pôle (Président) ;
- 2) Un représentant du secteur privé (personnalité dans la région qui s'est illustrée pour son engagement à l'innovation dans le secteur agricole) ;
- 3) Deux (2) formateurs.

Au niveau national :

- 4) Un représentant du Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) ;
- 5) Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- 6) Deux personnes respectées pour leur très bonne connaissance du secteur agricole marocain et leur neutralité.

ARTICLE 10 : Critères de sélection

La présentation des projets sera évaluée par rapport aux critères suivants :

- Le projet est-il vraiment innovant (10 points) ?
- Le projet est-il réalisable (10 points) ?



- Le projet, une fois réalisé, aura-t-il un large impact économique ou social ou environnemental ? (10 points)
- L'équipe comporte-t-elle les atouts mentionnés à l'article 5 (mixité Hommes – Femmes et Marocains – Etudiant de nationalité non marocaine) (2 points)

ARTICLE 11 : Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Accepter en totalité les termes et conditions fixés par le présent règlement ;
- Au cas où leur projet sera sélectionné, venir présenter oralement au lieu et date de convocation du jury qui leur seront indiqués ;
- Etre présents à la cérémonie de remise des prix.
- Participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours
- Autoriser expressément les organisateurs du concours national des étudiants en agriculture pour l'innovation à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier ou internet) et les éléments caractéristiques de l'activité de leurs projets. Ils renoncent uniquement pour les besoins du concours à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de la réunion des jurys et de la remise des prix.

ARTICLE 12 : Engagement des membres du jury

Les membres du jury s'engagent à :

- Prendre part aux différentes réunions auxquelles ils seront conviés par les organisateurs du concours ;
- Ecouter et respecter les candidats ;
- Faire preuve de neutralité.

ARTICLE 13 : Annulation de candidature

Le candidat pourra se retirer à tout moment du concours. Le manquement aux règles décrites dans ce règlement conduit à l'annulation automatique de la candidature par le comité d'organisation du concours national de l'innovation agricole.

ARTICLE 14 : Nature des prix

Pour cette édition, plusieurs prix seront décernés aux meilleurs projets innovants soumis par les participants.

Sélection régionale : A l'issue des résultats, cinq (5) Prix seront décernés au cinq (5) meilleurs projets. (Prix pour chaque étudiant).



Sélection nationale : Trois Prix seront décernés au trois (3) meilleurs projets de chaque catégorie.
(Prix pour chaque étudiant).

ARTICLE 16 : Propriété intellectuelle

Les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'intégralité des droits attachés à leur projet et s'engagent à relever et garantir le comité d'organisation du concours de toute condamnation qui serait prononcée contre elle sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attachée au projet des candidats.

ARTICLE 17 : Frais de participation

Le droit de participation au concours est gratuit.

ARTICLE 18 : Litige

Le présent règlement est soumis à la loi Marocaine. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle marocaine. Les candidats et l'organisateur s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement et du déroulement du concours. Si les parties ne parviennent pas à un règlement à l'amiable, les litiges seront soumis aux tribunaux compétents du Maroc.

Annexe 2 : Présentation du projet pour le concours national des étudiants en agriculture pour l'innovation

Intitulé de votre idée

Description de l'idée

Comment comptez-vous donner vie à votre idée ? (200 mots maximum)



Quels seront les retombées de votre idée sur le sujet de la thématique du défi ? (250 mots maximum)



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتربية الفورية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts